



MAIRIE D'AMPLEPUS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2025

Extrait du registre des Délibérations

Délibération n°20

OBJET :

BUDGET PRINCIPAL - ADMISSIONS EN NON VALEUR

Le maire certifie sous sa responsabilité la caractère exécutoire de cet acte.

En exercice : 27 membres

Présent(s) : 17

Pouvoir(s) : 7

Absent(s) : 10

Délibération comportant

1 page(s),

0 annexe(s)

Réception en Préfecture le :

13/10/25

Publication le :

13/10/25

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le sept octobre deux mille vingt-cinq, 20h, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur René PONTET, maire.

Les membres présents en séance : René PONTET, Eric LACROIX, Simone GUEYDON, Thierry THOLIN, Peggy ROUGE PIPEREAU, Henri BURNICHON, Lydie AUGAY, Jean-Marc GUILLOT, Jean-François TEIL, Christian LAFFAY, Corinne GELIN, Jean-Pierre HERRADA, Sandrine DEVEAUX, Angélique GONIN-CHARTIER, Alexis DEBORD, Daniel DUMONTET, Pascale CERNICCHIARO

Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir : André DAMAIS (pouvoir à Jean-Marc GUILLOT), Nathalie CHANFRAY (pouvoir à Lydie AUGAY), Laurence PIERRAT (pouvoir à Corinne GELIN), Aurélie LEDIEU (pouvoir à Angélique GONIN-CHARTIER), Emmanuel MAETZ (pouvoir à Peggy ROUGE-PIPEREAU), Patricia BALMONT (pouvoir à Daniel DUMONTET), Dimitri GIRARD (pouvoir à Pascale CERNICCHIARO)

Le ou les membres absent(s) : André DAMAIS, Nathalie CHANFRAY, Laurence PIERRAT, Aurélie LEDIEU, Rémi LABROSSE, Emmanuel MAETZ, Patricia PIVOT, Romain COLLIER, Patricia BALMONT, Dimitri GIRARD

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, affaires générales du 29/09/2025

Monsieur le Receveur Municipal nous transmet des états de produits irrécouvrables, et sollicite l'admission en non-valeur des titres correspondants :

- Titres émis sur l'exercice comptable 2022 à 2025 (concernant majoritairement des factures de service périscolaire : dossier de surendettement)

Soit à admettre en non-valeur : 716.40€

Le Conseil municipal **APPROUVE** l'admission en non-valeur de ces produits irrécouvrables sur le budget Principal sur l'exercice 2025 pour la somme totale de 716.40 € qui sera imputée au compte 6542 dudit budget.

- Etat n°6997511732 / 2025

Titres émis sur l'exercice comptable 2020 à 2024

Soit à admettre en non-valeur : 49,78 € (consultation médicale CMS)

Le Conseil municipal **APPROUVE** l'admission en non-valeur de ces produits irrécouvrables sur le budget annexe du Centre Municipal de Santé sur l'exercice 2025 pour la somme totale de 49,78 € qui sera imputée au compte 6541 dudit budget.

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré par les membres présents qui lecture faite ont signé au registre des délibérations

Pour copie conforme.

Amplepuis, le 07 octobre 2025

Le secrétaire de séance

Angélique GONIN-CHARTIER



Le Maire,

René PONTET